



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberé
Égalité
Fraternité



L'AGENCE DE L'EAU AUX CÔTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



**SAUVONS
L'EAU!**

AGIR POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU



TRAITER

Les émissions de micropolluants (métaux, plastifiants...) et de macropolluants (matière organique...) perturbent les milieux et notre santé. L'agence de l'eau soutient :

- les dispositifs d'épuration ;
- les changements de process...



INFILTRER

L'imperméabilisation croissante des sols a des conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur notre qualité de vie. L'agence de l'eau soutient :

- la déconnexion des eaux pluviales ;
- la désimperméabilisation...

ÉCONOMISER

La réduction des consommations et des fuites contribuent fortement à laisser plus d'eau disponible dans les cours d'eau et nappes. L'agence de l'eau soutient :

- le recyclage des eaux en interne ;
- la récupération des eaux pluviales ;
- les changements de process...

ÉVITER

La survenue d'un accident sur site constitue aussi un risque pour l'environnement. L'agence de l'eau soutient :

- la sécurisation des stockages ;
- les dispositifs préventifs...

MAIS AUSSI RÉUTILISER,
VALORISER, INNOVER...



Vous avez un projet
visant à réduire les pollutions industrielles,
les consommations d'eau ou à améliorer
la gestion des eaux pluviales ?

**Bénéficiez
des aides de l'agence de l'eau !**

de 40 % à 70 % d'aides* pour accompagner :

- les projets de réduction des émissions les plus significatives
- les actions d'économies d'eau les plus ambitieuses ($> 2000 \text{ m}^3/\text{an/site}$)
- les opérations groupées de réduction des émissions dispersées de micropolluants et d'économie d'eau à l'échelle d'une filière
- la recherche et le développement en faveur de la réduction des micropolluants et des économies d'eau
- la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales

* Taux max pouvant être réduits afin de respecter l'encadrement européen des aides.



Retrouvez toutes les informations
sur les aides sur www.eaurmc.fr



Pour déposer une demande d'aide, connectez-
vous à votre espace sur le [portail des aides](#)



Pour toute question, contactez-nous
à contact.aidesentreprises@eaurmc.fr